



ÉDITO

Pour nos métiers, Pour l'École publique!

Voulu à la Libération, le paritarisme dans la Fonction publique est un bien utile à tous parce qu'il impose à l'État la transparence dans toutes les étapes de la carrière des fonctionnaires. En participant aux élections professionnelles, vous encouragez cette démocratie sociale et donnez aux représentants des personnels la légitimité d'intervenir en votre nom.

Voter pour les listes présentées par le SNES et la FSU, c'est adresser un message sans équivoque à nos hiérarchies, au gouvernement et à l'opinion publique :

- pour en finir avec le pilotage autoritaire des établissements.
- pour une revalorisation des carrières et des rémunérations,
- pour un second degré cohérent doté de moyens pour faire accéder tous les jeunes aux connaissances et aux qualifications,
- pour des services publics porteurs de justice sociale.

Les candidats du SNES et de la FSU sont vos collègues, toutes et tous en activité dans un établissement et actifs dans le réseau militant du syndicat qui maille l'académie. Disponibles et à votre écoute, solides face à l'administration, les élus du SNES-FSU rendent compte de leur action dans les différentes instances.

Le SNES informe aussi, prend l'avis de la profession sur tous les sujets qui engagent l'avenir du second degré et de ses personnels pour parler d'une voix claire, forte afin de faire avancer nos métiers et l'École publique.

Alors du 27 novembre au 4 décembre, votez SNES, votez FSU.



Gwénaël Le Paih 24 octobre 2014

Avec la FSU, pour les personnels, pour le service public!

• Entre le gel du point d'indice depuis 2010, prolongé au moins jusqu'en 2017, et l'augmentation progressive des retenues pour pension entre 2011 et 2020, notre pouvoir d'achat subit une baisse continue que les changements d'échelon ne compensent en aucun cas! Par exemple, sur l'ensemble de l'année 2014, un certifié ou assimilé percevra (en euros constants) l'équivalent de 10 mois de traitement d'un certifié au même échelon en 2001 : 2 mois de pouvoir d'achat en moins en 13 ans ! La crise de recrutement qui s'aggrave illustre le peu d'attractivité de nos métiers avec des débuts de carrières à 12% au dessus du SMIC! La revalorisation des rémunérations et des carrières est une priorité de l'action du SNES et de sa fédération, la FSU.

• Sorties pédagogiques, fonds sociaux en faveur des élèves, renouvellement des collections de livres, chauffage des locaux... les crédits associés à ces actions, versés par l'État ou les collectivités territoriales, ne

cessent de diminuer au prétexte des réductions du déficit public. La FSU lutte pour une autre répartition des richesses pour plus de progrès social et des services publics tous en capacité de répondre aux besoins de la société. En Bretagne par exemple, la FSU poursuit un combat sans relâche pour la construction de nouveaux collèges et lycées publics.

• La FSU fait de l'éducation de tous les jeunes, de leur accès à la formation et aux qualifications, un ressort essentiel pour répondre à la crise économique et sociale. Cette ambition pour la jeunesse est portée au quotidien par chaque personnel

selon sa mission, qu'il s'agisse d'enseignement ou non. La FSU défend l'ensemble des métiers du service public d'Éducation, conteste tout affaiblissement ou confusion des missions et lutte pour créer les postes nécessaires. Par exemple, avec le développement du numérique à l'école, la FSU revendique la création d'un nouveau métier

statutaire, dédié dans les EPLE à la maintenance informatique.

Gwénaël Le Paih



La laïcité, un élément essentiel du combat syndical

Avec d'autres, le SNES a contribué à développer une approche originale de la laïcité de l'école : l'École laïque doit permettre l'accès de tous à des savoirs pluriels, à la formation de l'esprit critique et de la personnalité, à la rationalité, à la connaissance des cultures, y compris dans leur dimension religieuse. Elle permet l'acquisiles jeunes qualification, contribue à la formation démocratique des citoyens qu'elle aide à devenir libres, mais doit se garder de devenir le véhicule d'une pensée officielle, d'un monopole idéologique ou d'intérêts commerciaux. Elle débouche sur la conception de services publics ouverts à tous et a vocation à accueillir tous les enfants.

Au cœur de l'action syndicale et plus particulièrement dans notre région marquée par le dualisme scolaire, la bataille laïque est d'abord celle de la promotion du service public. Des années 1960 à aujourd'hui, le SNES (avec sa fédération, la FEN puis la FSU et aux côtés des parents et parfois des élus) est un acteur majeur des luttes pour la construction de nouveaux collèges et lycées et pour l'ex-

tension des formations offertes dans le service public. Il bat en brèche la conception de deux réseaux complémentaires prônée par les autorités régionales et rectorales pour justifier le financement de l'enseignement privé par des fonds publics.

Ce combat passe aussi par la formation intellectuelle des militants dans le cadre des stages organisés par la FSU-Bretagne : « Regards sur l'histoire du système éducatif en Bretagne » en 2012 avec des historiens et « Quel sens donner aujourd'hui au combat pour la laïcité ? » avec le philosophe Henri Péna-Ruiz le 7 octobre dernier, colloque qui s'est conclu par un « Appel des participants au Président de la région Bretagne et au Maire de Ploërmel, président de la communauté de communes pour la construction d'un lycée public à Ploërmel le plus rapidement possible ».

Frédérique Lalys



Votez FSU pour le Comité Technique Académique

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

ACADÉMIE DE RENNES

FLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

M. LE PAIH Gwénaël

2. Mme LE COZ Armelle

3. M. PINON Jean Luc

4. Mme GILET Anne

5. Mme SÉVENO Annie

6. Mme LALYS Frédérique

7. Mme DERRIEN Martine

8. M. MAHÉO Matthieu

9. Mme PROU Christine

10. Mme DAVID Guislaine

11. Mme DUVIVIER Nathalie

12. M. LEGUÉRINEL Marc

13. M. MARITEAU Joël

14. Mme COTTET Émilie

15. M. OILLIC Ronan

16. Mme MUSSEAU Isabelle

17. M. MORÉ Pierre-Yves

18. Mme LE LUEL Anne

19. Mme JOUET Nelly

20. M. LE ROY Yves

Professeur certifié

Administratif ADAENES

Professeure EPS

Professeure de lycée pro

Professeure certifiée
Professeure des écoles

Professeur certifié

Infirmière

Professeure des écoles

Assistante sociale

Professeur agrégé EPS

Professeur certifié

Professeure des écoles Professeur de lycée pro

Infirmière

CPE

Professeure contractuelle

Administratif ADJAENES

Professeur certifié

Lycée Anita Conti, Bruz - 35

École maternelle publique, Plomeur - 29

Collège Germain Pensivy, Rosporden - 29

Collège La Grande Métairie, Ploufragan - 22

Lycée professionnel Bréquieny, Rennes - 35

Collège Jean Lurçat, Lanester - 56

École élémentaire Sévigné, Vannes - 56

Lycée Anita Conti, Bruz - 35

CROUS de Rennes, Rennes - 35

École élémentaire R.G. Cadou, Tinténiac - 35

DSDEN d'Ille-et-Vilaine, Rennes - 35

Lycée Lesage, Vannes - 56

Lycée Freyssinet, Saint-Brieuc - 22

École élémentaire, Plouër sur Rance - 22 Lycée professionnel Louis Guilloux, Rennes - 35

Collège Germain Pensivy, Rosporden - 29

Lycée Victor Hugo, Hennebont - 56

Lycée de l'Élorn, Landerneau - 29

Rectorat, Rennes - 35

Lycée Dupuy de Lôme, Brest - 29

Le CTA

Le Comité Technique Académique est la plus haute instance de concertation académique de l'Éducation Nationale.

Présidé par le Recteur en présence des 4 Inspecteurs d'Académie (DASEN), il se réunit 3 à 4 fois par an pour examiner l'ensemble des dossiers qui se traitent à l'échelle académique, en particulier la préparation de rentrée.

En plus des CAPA qui traitent des opérations de carrière des personnels, chacun est appelé à voter pour les comités techniques au niveau ministériel (CTM) et académique (CTA).

Les listes de la FSU regroupent l'ensemble des professions de l'Éducation Nationale et leurs élus sont bien souvent les seuls à intervenir, au-delà des déclarations de principes, dans les discussions avec le Recteur pour porter la voix des personnels, protester contre les réformes qu'on voudrait imposer et

Pour les CAP (CAPA et CAPN) je vote SNES-FSU!

Pour les CT (CTA et CTM) je vote FSU.

CHSCTA- CHSCTD : de nouvelles instances syndicales

En votant pour le CTA, on désigne également indirectement le poids des organisations syndicales dans les nouvelles instances que sont les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Si l'Éducation Nationale a attendu 2012 pour mettre en place ces Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail qui existent depuis 30 ans dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'académie en compte désormais 5 (4 CHSCT Départementaux et un CHSCT Académique) qui ont pour mission, en lien avec le CTA et les CTSD (Comité Technique Spécifique Départemental), de mener un travail de réflexion et de préconisation sur l'améliora-

tion des conditions de travail. Dans le cadre de leur mission, les CHSCT peuvent être conduits à mener des visites ou des enquêtes qui donnent lieu à des rapports.

Dans l'académie, la FSU a pris toute sa place dans la mise en place de ces nouvelles instances, avec la volonté d'en faire une chambre d'écho supplémentaire pour porter la parole des personnels. Là où l'administration a cherché le plus souvent à enfermer les discussions dans une dimension technique et réglementaire, les représentants du SNES et de la FSU ont tenté de faire porter les débats sur des points concrets : la situation des collègues de STI2D, le projet de réforme des Langues

Vivantes (PELVE), la réforme des rythmes scolaires... en utilisant les nouveaux outils offerts par les CHSCT.

Pour la FSU, les CHSCT ne peuvent se limiter à traiter des points réglementaires comme la mise en place du Document Unique (DU) ou des différents registres dans l'ensemble des établissements... Les représentants du SNES et de la FSU ont la volonté d'en faire une instance utile et efficace pour la défense des personnels, la prise en compte et l'amélioration concrète des conditions de travail de tous.

Matthieu Mahéo

Nos élèves : tous capables !

Avec nombre d'associations et de chercheurs, le SNES défend l'idée que les élèves sont tous capables de réussir dans les apprentissages scolaires : toute sortie de l'école sans qualification peut être évitée si les personnels ont réellement les moyens et le temps de les accompagner et de remédier à leurs difficultés.

Au collège, l'expertise disciplinaire des enseignants, attachés à partager et à transmettre les savoirs, permet d'adapter les démarches pédagogiques pour aider les élèves. Parce que toutes les disciplines -sans exception- y contribuent, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pourrait être l'occasion de faire vivre au collège une culture commune, ambitieuse, ouverte à la grande diversité des savoirs (fondamentaux, technologiques, hu-

manistes, artistiques ...). Pour le SNES-FSU, cet objectif peut être atteint mais dans un cadre national clairement défini et en lien avec les futurs programmes, en renonçant définitivement au livret personnel de compétences, en redonnant la main aux équipes avec du temps libéré, de la formation continue et des effectifs allégés. C'est pourquoi, au collège comme au lycée, des horaires nationaux avec des séances en groupe doivent être garantis dans toutes les disciplines et ne dépendre en aucun cas de l'autonomie des établissements.

Tous les élèves de collège doivent accéder au lycée car tous sont capables de réussir dans l'une des trois voies (générale, technologique ou professionnelle). Elles permettent des approches adaptées qui toutes concourent à faire réfléchir les élèves selon les aptitudes de chacun à entrer rapidement dans les connaissances théoriques. Le SNES-FSU revendique de véritables passerelles entre les trois voies, construites comme il y a quelques années autour de classes d'adaptation. L'organisation du lycée en filières doit être préservée mais la culture scientifique, technologique et générale doit être présente dans toutes les séries en s'adaptant à leur diversité.

Pour préparer les élèves à leur poursuite de scolarité, toutes les liaisons (école/collège, troisième/seconde et lycée/post-bac) doivent être facilitées en libérant le temps nécessaire pour des rencontres sur des sujets utiles et choisis par les équipes.

Gwénaël Le Paih

Décret 2014-940 du 20 août 2014 sur les obligations de service applicable à la rentrée 2015

Sans être demandeur d'un nouveau décret, le SNES-FSU a fait le choix d'investir les débats avec le Ministère pour y imposer le point de vue de la profession. Obtenir plus de garanties, de prise en compte des réalités du métier et défendre les personnels face à des attaques qui menaçaient leur profession, telle a été la ligne de conduite de notre syndicat, loin des analyses dogmatiques de ceux qui y voyaient une chance de faire exploser les cadres nationaux ou des postures démagogiques de ceux qui n'ont d'autre projet que le statu quo.

Le décret de 50 présentait en effet des failles de plus en plus prégnantes que seule l'action des militants du SNES-FSU, à tous les niveaux, permettait de masquer. A titre d'exemple, il faut rappeler que l'attribution des heures de chaire en lycée relevait, dans certains cas, plus souvent du droit coutumier, imposé par les luttes, que des textes réglementaires au sens strict. Leur paiement devenait de plus en plus aléatoire d'une académie à l'autre voire d'un établissement à l'autre.

L'enseignement devant élèves dans la discipline de recrutement demeure

le cœur du métier mais ses autres dimensions, le travail invisible, sont désormais reconnues.

Les obligations de service sont définies en maxima hebdomadaires. Les statuts particuliers des professeurs certifiés et agrégés, dans le cadre plus général des statuts de la fonction publique, les mettent à l'abri de toute tentative d'annualisation. Pas plus d'une HSA ne peut être imposée.

Une pondération pour toute heure effectuée dans le cycle terminal des lycées et en BTS est instaurée. Comme les heures dédoublées ou en groupes sont prises en compte dans le calcul, le nombre de bénéficiaires est étendu. Mais le niveau de ces pondérations est clairement insuffisant.

Pour le SNES, le Ministère a raté le rendez-vous de la réduction effective du temps de travail des enseignants et de l'amélioration significative de leurs conditions d'exercice. En collège, seuls les collègues exerçant en REP+ bénéficient d'un allègement de service. On est donc encore loin d'une prise en compte globale des nouvelles réalités du métier.

C'est pourquoi le SNES s'est abstenu en Comité Technique Ministériel sur ce texte. Pour autant, il prendra à nouveau toute sa place dans les discussions qui auront lieu en novembre autour des décrets et circulaires qui fixeront les modalités de son application. Dans les académies et les établissements, les militants du SNES veilleront à ce que sa mise en œuvre soit la plus favorable possible aux collègues.

Vincent Plé

Plus d'informations sur le nouveau décret et les amendements déposés par le SNES lors du CTM sur www.snes.edu

Stagiaires : inégalités de traitements et réforme chaotique

En cette rentrée 2014, 800 collègues sont fonctionnaires stagiaires, soit deux fois plus que l'année précédente. Ils sont issus, pour un peu plus de 400, des sessions exceptionnelle et réservée des concours et pour un peu moins de 400, de la session rénovée.

Ces recrutements sont le résultat de l'action du SNES en faveur de « sang neuf » et de fait, ils constituent l'essentiel des moyens nouveaux devant élèves.

Néanmoins, ces collègues dont les origines et les modalités de stage diffèrent, connaissent une entrée dans le métier compliquée. Pour des raisons budgétaires, certains d'entre eux sont affectés à temps plein, n'ont pas accès à l'alternance stage/ÉSPÉ et bénéficieront au mieux de 9 journées de formation. Pour les lauréats de l'exceptionnel dont certains n'ont jamais enseigné, il s'agit d'un véritable « parachutage » sur le terrain.

Les stagiaires à mi-temps (soit presque tous les lauréats de la session rénovée) connaissent les effets de la réforme de la formation qui entre pleinement en œuvre cette année. Avec un concours placé en fin de M1, ils doivent mener de front prise en responsabilité des classes et formation universitaire pour valider le M2 MEEF (Métiers de l'Enseigne-

Je suis stagiaire, je vote FSU:

- en novembre aux élections internes de l'ÉSPÉ
- du 27 novembre au 4 décembre pour les CT

ment, de l'Éducation et de la Formation) à l'ÉSPÉ . Ceux qui ont passé le concours en ayant déjà un master 2, doivent suivre certains enseignements du MEEF avec une situation en Bretagne plus favorable que dans les autres académies où l'on peut exiger la validation de tous les enseignements du M2, y compris le mémoire professionnel. Mais globalement, la charge de travail est lourde, surtout quand s'y ajoutent des déplacements et certains nous alertent déjà sur leur état de fatigue...

Pour tous, l'accueil par les tuteurs dans les établissements constitue une aide précieuse, même si trouver des collègues volontaires pour cette mission est parfois compliqué, tant les conditions de travail et le manque de reconnaissance salariale pèsent...

La restauration de la formation des maîtres est aussi le résultat de l'action du SNES et de la FSU. Mais, le SNES continue d'agir pour de réelles avancées : un service en responsabilité des stagiaires équivalent au 1/3 du

service d'un titulaire, du temps libéré pour une formation vraiment adaptée au cursus antérieur et un retour réflexif sur la pratique, des tuteurs formés et mieux rémunérés, des moyens humains et financiers pour l'ÉSPÉ et les universités ... Voter pour le SNES-FSU aux élections à l'ÉSPÉ en novembre et aux élections professionnelles de décembre, c'est agir à ses côtés dans cette direction!

Frédérique Lalys

Formation continue des personnels

Depuis 5 ans dans l'académie, la formation continue a connu un brutal coup d'arrêt. Alors que l'évolution des nouvelles technologies s'accélère et que leur impact sur l'enseignement est de plus en plus prégnant, alors que les élèves et les attentes vis-à-vis de l'école changent, et que l'on demande sans cesse aux enseignants d'innover et de s'adapter, l'institution n'a jamais proposé aussi peu de for-

mation à ses personnels. Le Plan Académique de Formation (PAF) se réduit tous les ans comme peau de chagrin et ne propose plus que des stages d'adaptation aux réformes qui ne répondent pas aux attentes des personnels. Les Formations d'Initiative Locale donnent lieu ça et là à des échanges entre enseignants, mais ne permettent pas toujours de prendre suffisamment de

hauteur, l'absence de remboursement de frais de déplacements -notamment pour les formations relatives aux changements des examens (DNB ou Bac)- conduit à faire peser sur les personnels le coût de formations perçues comme indispensables par les collègues en charge des classes à examens...

Des formations disciplinaires sont pourtant indispensables pour fournir

un apport scientifique et didactique utile, or le PAF n'en propose plus. On sait pourtant que des formations généralistes et décontextualisées des réformes en cours peuvent permettre aux enseignants d'imaginer des solutions nouvelles pour faire réussir tous leurs élèves.

Dans l'ensemble des instances académiques, le SNES n'a de cesse de demander le retour d'une réelle

formation continue. La mise en place des ÉSPÉ, pour chaotique qu'elle puisse apparaître, doit intégrer cette dimension. Le retour d'une formation initiale pour les stagiaires doit être le prélude au renouveau de la formation continue pour tous.

Stage syndical du SNES-FSU «Comment sortir des difficultés scolaires ? » avec Pierre Périer et Élisabeth Bautier, le 17 octobre 2013

Matthieu Mahéo

Votez SNES-FSU pour la CAPA Agrégés

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS

AGRÉGÉS

ACADEMIE DE RENNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par









SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,
Syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

10 titulaires, 10 suppléants

Hors classe du corps des professeurs agrégés

- 1. M. LE BARO Lionel Physique et Electricité Appliquée Lycée Colbert, Lorient 56
- 2. M. LANDREAU Dominique Mathématiques Lycée Chateaubriand, Rennes 35
- 3. Mme KERVADEC Anita Lettres Modernes Lycée Lesage, Vannes 56
- 4. Mme ROBERT Marie-Claude EPS Collège Brizeux, Quimper 29

Classe normale du corps des professeurs agrégés

- 1. M. KERVOËLEN Christian Histoire Géographie Lycée Félix Le Dantec, Lannion 22
- 2. Mme QUÉCHON Isabelle Lettres modernes Lycée Lesage, Vannes 56
- 3. M. GEORGES-SAINT-MARC Martin Mathématiques ZR Rennes rattaché au collège A. de Bretagne, Rennes 35
- 4. M. BOCHARD Stéphane Mécanique Université de Bretagne Sud, IUT de Lorient, Lorient 56
- 5. Mme JARNOUEN Rozenn Lettres Classiques CNED, Rennes 35
- 6. M. BOULBENNEC François EPS Collège Mendès France, Morlaix 29
- 7. Mme ORDUREAU Françoise Arts plastiques Collège Saint-Exupéry, Vannes 56
- 8. M. DEBRETAGNE Olivier SVT Lycée Jean Savina, Tréguier 22
- 9. Mme MEUNIER Gaëlle Anglais Collège Les Gayeulles, Rennes 35
- 10. Mme TRÉHOT Florence Allemand Collège François René de Chateaubriand, Combourg 35
- 11. M. LE BORGNE Éric Mathématiques Lycée Tristan Corbière, Morlaix 29
- 12. Mme LOCQUET Joanne Mathématiques Lycée Félix Le Dantec, Lannion 22
- 13. M. BIOTTEAU Frédéric EPS Collège Eugène Guillevic, Saint Jean Brevelay 56
- 14. Mme BEDELET Stéphanie Lettres Modernes Collège Jacques Prévert, Romillé 35 15. M. PRIGENT Dominique - Sciences Physiques - Lycée Chaptal, Saint-Brieuc - 22
- 16. M. LÉAUSTIC Philippe SVT Lycée Colbert, Lorient 56









Agrégés : une majorité assumée

Pendant ces trois dernières années, une équipe de 12 enseignants des syndicats de la FSU (6 titulaires et 6 suppléants pour un total de 10 sièges à pourvoir) ont été élus pour représenter les collègues à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Administrative) des Agrégés. Sur notre liste aux prochaines élections professionnelles se présentent des enseignantes et

enseignants de différentes disciplines et des quatre départements de l'académie. On y trouve des collègues expérimentés ayant déjà effectués plusieurs mandats et de jeunes collègues porteurs de renouveau.

Les prérogatives de la CAPA des agrégés sont sensiblement les mêmes que celles des autres CAPA (lire p 14). Dès la réception des documents correspondant à l'ordre du jour de la prochaine réunion, nous en faisons une étude scrupuleuse en étant très vigilants pour l'ensemble des collègues en particulier sur :

- la continuité des propositions par rapport à l'année précédente et la prise en compte de l'effet mémoire.

- la cohérence des avis portés par

l'administration (chef d'établissement, IPR, recteur).

- la situation des collègues du supérieur.
- la rectification des erreurs.

Pour les CAP

(CAPA et CAPN)

je vote SNES-FSU!

Pour les CT

(CTA et CTM)

je vote FSU.

Les représentants des personnels agrégés de toute l'académie ne sont pas les auxiliaires du Recteur, lequel décide après avoir recueilli l'avis de la CAPA. Ils peuvent par

leur obstination faire reculer l'arbitraire et le dis-

crétionnaire ! Ainsi lors de la dernière CAPA hors-classe, les élus agrégés de la FSU ont contraint l'administration à appliquer la note de service ministérielle permettant ainsi l'inscription sur la liste acaigne des collègues

démique des collègues proposés de la majorité des collègues au 11 ème échelon depuis plus de 4 ans. Nombre d'entre eux ont été au final promus à la hors-classe à l'issue de la CAPN de juin (rappelons que le corps des agrégés est géré au niveau national sur proposition des Recteurs).

Les représentants FSU des agrégés entendent poursuivre ce travail de défense individuelle et collective de tous les collègues avec force et motivation et dans un souci permanent de transparence et d'équité!

Pour les agrégés, le SNES revendique :

- Un accès à la hors-classe pour tous!
- Des critères plus justes et plus transparents face à l'arbitraire administratif
- La création d'une agrégation dans toutes les disciplines !
- L'augmentation des postes à l'agrégation tant à l'externe qu'à l'interne!
- L'augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude en passant de 1/7ème à 1/5ème des titularisations dans le corps des agrégés.
- Des promotions par liste d'aptitude traduites dans un barème sur la base de critères collectifs et transparents!

Christian Kervoëlen











Votez SNES-FSU pour la CAPA des certifiés

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS

CERTIFIÉS

ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

ACADEMIE DE RENNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014



Liste présentée par





SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré, SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires, 19 suppléants

Hors classe du corps des professeurs certifiés

- 1. Mme BRUN Brigitte Espagnol Collège É. Zola, Rennes 35
- 2. M. LE PAIH Gwénaël Mathématiques Lycée A. Conti, Bruz 35
- 3. Mme PUCEL Armelle Mathématiques Collège Kerzouar, Saint Renan 29
- 4. M. CAVEY Jean-Charles STI Génie Mécanique Productique Lycée Joliot Curie, Rennes 35
- 5. Mme JACOB Brigitte SVT Collège Gwer Halou, Callac 22
- 6. M. DEMY Bruno SVT Collège Kerfontaine, Pluneret 56
- 7. Mme CARMÈS Michelle Espagnol Lycée Rabelais, Saint-Brieuc 22
- 8. M. CLERY Jean-Marc Philosophie Lycée Chaptal, Quimper 29

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

- 1. M. RABAT Fabrice SVT Collège C. De Gaulle, Ploemeur 56
- 2. Mme OUVRARD Christine Mathématiques Lycée V. et H. Basch, Rennes 35
- 3. M. MARITEAU Joël Histoire Géographie Lycée Freyssinet, Saint Brieuc 22
- M. LE NINAN Yann Mathématiques Collège des Monts d'Arrée, Plounéour 29
- 5. Mlle LE GOFF Gaïd Sciences Physiques et Chimiques Collège J. Rostand, Muzillac 56
- 6. M. CADIET Régis Histoire Géographie ZR Rennes rattaché au collège Le Landry, Rennes 35
- 7. Mme CHAUVIN Stéphanie Histoire Géographie Collège Beg er Vil, Quiberon 56
- 8. M. DEREDEL Jean-Pierre Breton Collège E. Herriot, Rostrenen 22
- 9. Mme RICHARD Nolwenn Arts plastiques Collège Les Ormeaux, Rennes 35
- 10. M. PLÉ Vincent Allemand Lycée A. Conti, Bruz 35
- 11. Mlle **DENIGOT Delphine** Lettres Classiques Collège J. Rostand, Muzillac 56
- 12. M. POUPON Bruno Sciences Physiques et Chimiques Lycée Chaptal, Quimper 29
- 13. M. PLAS Mathieu Lettres Modernes Université de Rennes 2, Rennes 35
- 14. Mme MONFORT PETITEAU Morgane Allemand Lycée Brocéliande, Guer 56
- 15. M. NAUTRÉ Jean-Marc Éducation Musicale et chant choral Collège J. Moulin, St Jacques de la Lande 35
- 16. M. HARDY Thomas Sciences Physiques et Chimiques Collège G.de Nerval, Vitré 35
- 17. Mme **HUOT Céline** Sciences Physiques et Chimiques Lycée R. Descartes, Rennes 35
- 18. M. COCHET Mickaël Histoire Géographie Lycée Sévigné, Cesson-Sévigné 35
- 19. Mme LALYS Frédérique Histoire Géographie Collège J. Lurçat, Lanester 56
- 20. M. MAHÉO Matthieu Lettres Modernes Lycée A. Conti, Bruz 35
- 21. M. CHABANNES Joël Éducation Musicale et chant choral Collège Chateaubriand, Saint-Malo 35
- 22. Mme REGUER Florence Documentation Collège Gwer Halou, Callac 22
- 23. Mme PELÉ Katia Mathématiques Collège N. du Fail, Guichen 35
- 24. M. GAUTHIER Richard Physique Appliquée Collège P. Sérusier, Carhaix 29
- 25. Mlle **DUMORTIER Héloïse** SVT Lycée J. Loth, Pontivy 56
- 26. Mme PASCAL-ANDRADE Chrystel Espagnol ZR Rennes rattachée au collège E. Zola, Rennes 35
- 27. M. MAUVOISIN Jean Histoire Géographie Collège Bellevue, Redon 35
- 28. Mme **GAGNANT Isabelle** Éducation Musicale et chant choral Collège F. Collobert, Pont de Buis les Quimerc'h 29
- 29. Mme **BERGOT Myriam** Anglais ZR Guingamp rattachée au collège F.M. Luzel, Plouaret 22
- 30. Mme **LEBRETON Soazig** Histoire Géographie Collège A. Récipon, Orgères 35









Engagement certifié

Avec 11 élus sur 17 à la CAPA des certifiés pour ce mandat qui s'achève, la parole du SNES dans cette instance est de fait prépondérante. Majoritaires en sièges, les commissaires paritaires certifiés du SNES ont pleinement

conscience de représenter la majorité des personnels de leur corps, telle qu'elle s'est exprimée dans les urnes en 2011.

Cela confère des responsabilités que l'ensemble des élus assument pleinement dans l'exercice de leur mandat. Au-delà du travail de préparation des commissions, ils portent systématiquement en séance les mandats et analyses du SNES et de la FSU, tenant ainsi une ligne claire.

On ne verra par exemple jamais un élu du SNES proposer, comme l'a fait le SGEN-CFDT, de priver de bonifications familiales les collègues résidant à moins de 30 kilomètres de leur affectation. Les élus du SNES-FSU font barrage à de telles idées et leurs arguments sont entendus. Mais au-

delà, notre syndicat se fait fort de proposer à l'administration des analyses argumentées pour imposer l'idée d'un barème intra-académique permettant à tous les collègues de muter quelle que soit leur situation personnelle ou administrative.

Les élus du SNES-FSU identi-**Pour les CAP** (CAPA et CAPN) fient chaque année en CAPA je vote SNES-FSU! hors-classe des collègues retraitables qui ne sont pas Pour les CT proposés, alors que rien (CTA et CTM) dans leur carrière ne justifie qu'ils soient privés de cette promotion pour leur retraite. Une autre organisation plus sensible aux sirènes de la méritocratie n'adhère pas à cette logique ; heureusement l'administration tranche généralement en grande partie en faveur des propositions du SNES. Lors des mêmes CAPA hors-classe, les commissaires paritaires produisent des données statistiques pour dénoncer les effets discipline ou établissement dans l'attribution des avis, pour que chacun bénéficie des mêmes droits. Depuis peu, l'administration fait ellemême cette étude, arrive aux mêmes conclusions et agit.

Pour l'avancement d'échelon, nos élus pointent les retards d'inspections et les disciplines dans lesquelles les notes pédagogiques sont sensiblement inférieures à la moyenne. Là encore, il s'agit de faire en sorte que les mêmes règles collectives, auxquelles le SNES est attaché, débouchent sur les mêmes droits pour tous et toutes.

Enfin, les élus du SNES se saisissent des recours formés par les collègues quant à leur note administrative pour dénoncer les effets du nouveau management et mettre un coup d'arrêt à certaines dérives autoritaristes.

Les candidats qui se présentent à vos suffrages entendent continuer à faire vivre le paritarisme et à imposer, dans la transparence et l'équité, la mise en œuvre effective des garanties collectives que confèrent le statut de professeur certifié.

Vincent Plé























Votez SNES-FSU pour la CAPA des CPE

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

ACADEMIE DE RENNES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par







SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

- 1. Mme FLANT Catherine Collège Yves Coppens, Lannion 22
- 2. Mme DELAHAYE Pascale LP Jean Jaurès, Rennes 35

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

- 1. M. MORÉ Pierre-Yves Lycée Victor Hugo Hennebont 56
- 2. Mme GUIADER Christelle Collège de l'Harteloire, Brest 29
- 3. M. GELATI Thibaut Collège Mahatma Gandhi, Fougères 35
- 4. M. FORTON Yves Lycée Rabelais, Saint Brieuc 22
- 5. Mme JÉGOU Mickaëlle Collège de la Rivière, Etel 56
- 6. Mme PEMP Sandrine Collège Alain, Crozon 29
- 7. Mme DUMOIS Florence Lycée Yvon Bourges, Dinard 35
- 8. Mme BOTTIN-PILET Mathilde Collège Racine, Saint Brieuc 22
- 9. Mme ONQUIERT-THEPIN Agnès LP Jean Guéhenno, Vannes 56
- Mme LE BOHEC Cécile Collège du Val d'Élorn, Sizun 29
- 11. Mme DUGUÉ Soazig Collège Thérèse Pierre, Fougères 35
- 12. Mme GICQUEL Natalie ZR Vannes rattachée au collège Montaigne, Vannes 56
- 13. Mme MATERA Laurence Collège Kerfontaine, Pluneret 56
- 14. M. CARIOU François Lycée de Kérichen, Brest 29

















Le métier de CPE en 2014 : le coup de feu permanent !

La mobilisation du SNES-FSU pour placer, lors des discussions ministérielles, la dimension éducative au cœur du métier de CPE s'est déclinée au plan académique. Notre enquête « le métier de CPE en 2014 » a rencontré un vif succès, les résultats ont été présentés et commentés collectivement lors des AG de Brest et Rennes, contribuant à enrichir les débats au niveau national. (voir le SB spécial CPE de juin 2014). Ils décrivent un métier empêché, écartelé, exigeant d'intensité, trop souvent épuisant.

Tout au long de l'année, nous sommes intervenus auprès du Rectorat et des DASEN, pour améliorer les situations des collègues titulaires ou non (hors-classe, avancement, mutations...). Nos interventions, écoutées, profitent au plus grand nombre. En 2014, nous avons notamment obtenu que certains postes, bloqués pour les stagiaires, soient mis au mouvement. Il faudra aller plus loin: les stagiaires doivent tous être affectés en surnombre dans des établissements avec un tuteur volontaire, formé et rémunéré correctement! Cela fluidifierait de surcroît le mouvement pour les titulaires.

Les conditions de travail de certains collègues se sont dégradées ces dernières années, notamment dans les collèges de 500 élèves et plus, ainsi que dans certains LP et Lycées dans lesquels les moyens CPE ne permettent plus de couvrir l'ensemble de la semaine. Les carences de l'institution sont trop souvent compensées par les collègues eux-mêmes, ce qui génère des difficultés supplémentaires. Cette situation insupportable doit cesser. Dans ce contexte, la non-implantation des 10 postes « mesure 2014 » est incompréhensible. Il n'y a pas d'alternative : il faut créer ces emplois qui nous manquent et en finir avec les collèges sans CPE.

Pierre-Yves Moré

Pour les CAP (CAPA et CAPN) je vote SNES-FSU!

> Pour les CT (CTA et CTM) je vote FSU.

Votez SNES-FSU pour la CAPA des CO-Psy

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES

DIRECTEURS DE C.I.O et CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES

ACADEMIE DE RENNES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 Liste présentée par





SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré syndicat de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

4 titulaires, 4 suppléants

Directeurs de centre d'information et d'orientation

- 1. M. LE GRUIEC Lionel CIO Lannion 22
- 2. Mme TRAVAGLINI Béatrice CIO de Redon 35

Conseillers d'orientation - psychologues

- 1. Mme RENAULT Claudine CIO Rennes Nord 35
- 2. Mme LE PAGE Christine CIO de Dinan 22
- 3. Mme OGIER Solenne CIO Rennes Sud 35
- 4. Mme LE GOFF Sylvie CIO de Quimper 29
- 5. M. ROBERT Christian CIO de Lorient 56
- 6. Mme PUILLANDRE Saïda CIO de Quimperlé 29



Pour les CAP (CAPA et CAPN) je vote SNES-FSU! Pour les CT (CTA et CTM) je vote FSU.









Motion à faire

voter dans les CA pour le maintien de tous les CIO : en ligne
sur www.rennes.snes.edu

Reconnaître et revaloriser notre métier, faire respecter nos droits et notre statut

Vos élus commissaires paritaires Co-Psy et DCIO s'attachent, en travaillant à vos côtés, à informer, assister et défendre les collègues titulaires et non-titulaires.

Systématiquement présents aux instances paritaires, ils vous rendent compte des décisions et discussions lors des CAPA ou Groupes de Travail.

Vos élus SNES, en contact permanent avec la section académique et la section nationale, sont déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière, de recrutement, de rémunération (pour obtenir la création d'une Hors-Classe pour les Co-psy et une revalorisation significative pour les directeurs).

Pour les CO-Psy, le SNES-FSU agit pour :

- Défendre et promouvoir le service public d'orientation ancré dans l'Éducation Nationale, avec des missions spécifiques non solubles dans le Service Public Régional d'Orientation. Nous défendons un cœur de métier axé sur la psychologie de l'éducation et de l'orientation, privilégiant le suivi au conseil ponctuel et en lien avec les équipes éducatives. Avec la FSU nous sommes présents aux CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) pour faire entendre notre voix et faire respecter nos missions.
- Défendre le réseau des 22 Centres d'Information et d'Orientation bretons. Tous les CIO de notre académie doivent être maintenus,

faute de quoi le service de proximité rendu aux jeunes, aux familles aux équipes éducatives serait amoindri. La campagne que nous menons actuellement auprès des élus doit être poursuivie et amplifiée.

• Défendre une augmentation des recrutements pour en finir avec la précarité et diminuer le nombre d'élèves par conseiller d'orientation-psychologue.

Ces orientations sont défendues également dans les Comités Techniques Académiques par la FSU. Voter pour le SNES, syndicat de la FSU majoritaire dans la profession, c'est donner du sens à son action.

Claudine Renault et Solenne Ogier

Votez FSU à la CCP des AED

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS

NON-TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

ACADEMIE DE RENNES

Candidature présentée par





SNUipp - Syndicat National Unitaire des instituteurs

SNUEP - SV

Pour la CCP, je vote FSU!

Pour les CT (CTA et CTM), je vote FSU.

ASEN et AESH : le SNES et la FSU à vos côtés

Si le SNES et la FSU ont combattu la création du statut d'AED, c'est parce que celui-ci est moins favorable aux étudiants que l'ancien statut de MI-SE. Cependant, notre syndicat a depuis toujours eu à coeur de se tenir aux côtés des jeunes collègues dans les vies scolaires pour les aider à faire valoir leurs droits. Temps de travail, services, droit à la formation, autorisations d'absence pour examens, autant de sources de conflits avec la hiérarchie locale qui justifient notre demande d'une gestion académique des AED, demande que nous continuons de porter.

En attendant, le SNES-FSU est souvent bien seul pour soutenir les collègues en cas de difficulté, car il est aussi le seul à disposer d'un réseau d'adhérents et de militants présents au quotidien dans les établissements. Tous considèrent par ailleurs que les équipes vie scolaire font partie intégrante de l'équipe pédagogique, qu'elles doivent être renforcées et valorisées. Pour faire respecter vos droits, pour permettre à toujours plus de jeunes de concilier poursuite d'études et emploi épanouissant dans de bonnes conditions, du 27 novembre au 4 décembre 2014, votez SNES-FSU à la Commission Consultative Paritaire des AED!

Votez FSU à la CCP des contractuels

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS

NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

ACADEMIE DE RENNES

Candidature présentée par









SNUIDD - Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Peac.

Contractuels: rester mobilisés pour défendre et gagner des droits!

En dépit d'une rentrée difficile, avec un réemploi plus tardif et parfois à faible quotité, les collègues non-titulaires demeurent indispensables au bon fonctionnement de l'Éducation Nationale. Si les recrutements ont été moins nombreux du fait de l'affectation de nombreux stagiaires, la rentrée n'aurait pu se faire sans eux, et il faudra les solliciter pour assurer les remplacements.

Plus de droits grâce à l'action du SNES-FSU

Avec les non-titulaires, le SNES-FSU Bretagne lutte pour l'amélioration de leurs conditions de recrutement et d'exercice. Pour faire reculer la précarité, il a obtenu des règles d'affectation transparentes, une grille indiciaire et une gestion paritaire des personnels.

Les nouvelles modalités de classement, avec la disparition de la « règle du butoir » qui privait les anciens contractuels de plus de la moitié de leurs services antérieurs, sont à mettre au crédit de l'action de la FSU qui a été la seule à batailler par des amendements pour que les lauréats des sessions précédentes profitent de la nouvelle modalité de calcul.

.../...

Bien d'autres revendications à faire aboutir :

- un véritable plan de titularisation avec des critères d'éligibilité simplifiés,
- des postes en nombre suffisant pour permettre la titularisation de tous,
- des formations et des décharges de service pour préparer le dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle) et les épreuves orales.

quatre sièges) ont activement préparé leurs interventions dans les instances académiques. Ils ont ainsi défendu les collègues lors des Commissions Consultatives Paritaires, les ont informés et conseillés, avant et après les affectations de juillet. Vigilants quant au respect des règles d'affectation selon l'ancienneté, vos élus SNES-FSU ont pu améliorer nombre de situations, dans un souci d'équité et de transparence.

Joël Mariteau

Des élus engagés dans la défense des intérêts de tous.

Les élections constituent un enjeu important pour donner à la FSU les moyens de gagner de nouveaux droits collectifs.

Les trois élus non-titulaires du SNES-FSU (sur

L'élection à la CCP est un vote sur sigle. La FSU annoncera la liste des collègues qu'elle présentera dans une publication spéciale « non titulaires » avant le scrutin.

dant toujours été différées.



TZR: victoire syndicale et fin d'une anomalie

6 ans. Il aura fallu 6 ans pour qu'une anomalie dans la gestion des TZR soit enfin corrigée. En 2008 déjà, le SNES académique avait dénoncé auprès du recteur Carpentier les procédures de remboursement de frais des TZR. En effet, des collègues affectés en suppléance à la rentrée ne percevaient pas un centime avant d'avoir entamé une seconde suppléance dans un autre établissement. Il s'agissait pour l'administration d'apprécier si leur affectation pouvait en définitive couvrir l'année scolaire entière et donc relever des frais de déplacement, moins avantageux et plus fastidieux à gérer pour les collègues puisque relevant de l'application DT-Ulysse. Les recteurs se sont succédés mais le SNES n'a jamais abandonné cette revendication fondamentale : paiement de l'ISSR pour tout affectation en suppléance. Elle a toujours été au centre des échanges entre le syndicat et les représentants de l'administration. Les décisions ont cepen-

Aujourd'hui, on peut enfin le dire : c'est gagné ! Un TZR affecté en suppléance dès la rentrée perçoit des ISSR, même si cette suppléance est reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire. Tous les militants du SNES se réjouissent de cette victoire, parce qu'ils ont porté sans relâche cette revendication, parce qu'elle est une mesure de justice pour les collègues TZR concernés.

VP

Que font vos élus?

Ils vous aident, vous conseillent et vous défendent tout au long de votre carrière

Les CAPA et CAPN (les Commissions administratives paritaires académiques et nationales) sont composées pour moitié des représentants de l'Administration et pour moitié des élus du personnel. Les CAPA se tiennent au Rectorat et sont présidées par le Recteur ou un de ses représentants. Les élus du SNES et de la FSU y contrôlent la régularité et l'équité de toutes les opérations concernant votre carrière et votre mutation. Ils interviennent pour défendre au mieux le dossier de chaque collègue au regard des textes réglementaires. C'est à cette seule condition que sont préservés en même temps les intérêts collectifs de tous les personnels.

Les CAPA sont notamment compétentes pour :

- La notation administrative
- L'avancement d'échelon
- L'accès à la hors-classe
- Les mesures disciplinaires
- Les opérations de mutations.
 Sur chacun de ces dossiers, les élus
 SNES-FSU en CAPA examinent le

projet fourni par le rectorat et proposent des améliorations en vertu des principes cités plus haut. En cas de désaccord, la CAPA peut-être amenée à se prononcer par un vote. A titre d'exemple, en 2012, le SNES a proposé lors de la CAPA hors-classe une liste de collègues du 11ème échelon qui n'étaient pas promus bien que prochainement retraitables. Il s'agissait de rendre justice à ces collègues en leur permettant de partir en retraite avec le bénéfice de la hors-Des élus d'autres organisations syndicales ne nous ayant pas suivis, c'est finalement la proposition du rectorat, moins favorable, qui a été adoptée. Le vote est certes consultatif (le Recteur peut ne pas en tenir compte) mais il reste un indicateur dont les Recteurs tiennent compte. La représentativité du SNES et de la FSU dans cette instance en est donc d'autant plus importante.

Brigitte Brun

Pourquoi faire confiance au SNES?

- Parce que ses commissaires paritaires sont compétents. Les nouveaux élus bénéficient de l'expérience des plus anciens.
- Parce que ses élus préparent systématiquement et rigoureusement toutes les CAPA en étudiant la situation de chaque collègue.
- Parce que le SNES met un point d'honneur à occuper à chaque CAPA tous les sièges que les suffrages lui ont octroyés.
- Parce que ses élus respectent à la lettre leur devoir de réserve.
- Parce que ses élus luttent avec détermination contre toute forme de passedroits.
- Parce que ses élus ne sont pas que des techniciens. Ils profitent des instances pour rappeler et défendre les mandats de leur organisation. Ils disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent.
- Parce que les élus du SNES sont les seuls à pouvoir se prévaloir de chacun de ces principes, il faut renforcer la représentation du SNES en votant entre le 27 novembre et le 4 décembre pour les listes SNES-FSU.

Vincent Plé

Témoignages de commissaires paritaires

Nolwenn Richard, candidate à la CAPA certifiés

Avant de m'engager comme commissaire paritaire, je savais l'importance du rôle des représentants des personnels dans les différentes CAPA, mais le fait d'y participer m'a permis d'en mesurer plus concrètement les enjeux.

Les élus, et notamment ceux du SNES, y ont un droit de regard sur le travail de l'administration et cela garantit une parfaite transparence. Ils y défendent le respect des règles établies avec un souci d'équité, corrigent les erreurs et oublis et leurs interventions permettent d'améliorer la situation de bien des collègues. Sans le paritarisme, nous serions sans nul doute à la merci d'une gestion opaque pouvant ouvrir la voie à des dérives. En confrontant les informations du rectorat et celles figurant sur les fiches syndicales renvoyées par les collègues, les commissaires paritaires ont la possibilité d'étudier chaque cas de façon précise. Ils peuvent alors conseiller et informer au mieux. Certaines situations méritant une attention particulière, les échanges sont nécessaires. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à rencontrer les élus ou à les contacter par téléphone pour mieux comprendre afin de faire des choix éclairés et les plus judicieux possibles.

Au sein de l'équipe des commissaires paritaires du SNES et de la FSU, les élus les plus expérimentés ont toujours à cœur de partager leur expérience avec ceux qui débutent. Le travail de commissaire paritaire demande en effet beaucoup de rigueur et une connaissance approfondie des règles et principes de fonctionnement des CAPA. **Défendre les personnels et relayer leur parole exige une forte implication et un travail collectif.** Mais cet investissement est chaque année récompensé par la satisfaction d'avoir pu améliorer, dans un contexte diffi

cile, le quotidien de collègues que nous espérons toujours plus nombreux.

Fabrice Rabat, candidat à la CAPA certifiés

Devenir commissaire paritaire, c'était pour moi un moyen de devenir partie prenante du paritarisme auquel je suis attaché. Défendre les acquis, faire respecter les droits de chacun lors des CAPA, proposer des améliorations pour des collègues sans que cela se fasse au détriment des autres, ce sont là les principes qui ont guidé mon action au cours de ces 3 années en tant représentant élu des personnels.

Par son sérieux, son efficacité, sa connaissance des règles et sa détermination à défendre la situation des collègues, le SNES joue un rôle important dans les discussions à mener auprès de l'administration. Ce travail collectif est préparé en amont en intégrant les informations fournies par les collègues via les fiches syndicales, mais également en les contactant directement pour obtenir un maximum d'informations. Les échanges sont également nombreux à l'issue des commissions pour faire connaître et éventuellement expliquer les résultats. Derrière chaque dossier, chaque barème, il y a une personne et il est toujours agréable d'être en contact avec les collègues qui nous sollicitent. Ces commissions sont finalement beaucoup plus humaines qu'administratives.

Pourquoi un second mandat ? Pour transmettre mon expérience, poursuivre cette recherche de solutions plus vivables pour les collègues, maintenir une transparence dans les différentes étapes de la carrière des collègues... et rester à leur disposition !!!

Les étapes du vote

L'accès à la messagerie académique prenom.nom@ac-rennes.fr est indispensable pour pouvoir voter.

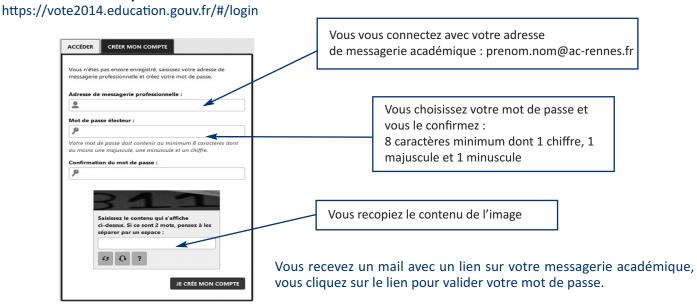
Si vous ne l'utilisez pas habituellement, pensez à l'ouvrir ou à la recréer sur : https://webmail.ac-rennes.fr Vous pouvez retrouver vos paramètres en cliquant sur « mot de passe oublié ». Le secrétariat de votre établissement peut aussi vous y aider.

Vous vous connectez sur l'espace « élections professionnelles » :

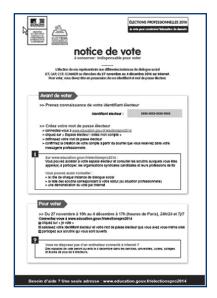
http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html

En tapant « élections professionnelles » dans votre moteur de recherche Ou en cliquant sur le lien sur la page d'accueil du site ac-rennes.fr

Vous créez votre compte électeur :



Du 3 au 13 novembre : vous recevez votre notice de vote avec votre identifiant électeur.



En main propre si vous êtes en poste dans votre établissement.

Par la poste pour les personnels en congé, non affectés à l'année en établissement ou intégrés tardivement dans les listes électorales.

À partir du 27 novembre 10h et jusqu'au 4 décembre 17h : vous accédez à votre espace de vote en vous connectant avec votre mot de passe et votre identifiant électeur.

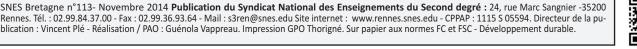
J'ai perdu mon mot de passe :

On peut recommencer une procédure via l'adresse professionnelle jusqu'au 4 décembre.

J'ai perdu mon identifiant :

On peut s'en voir réattribuer un en donnant une adresse mail personnelle ou un numéro de téléphone jusqu'au 26 novembre.

En cas de souci à un moment ou à un autre de la procédure, contactez l'assistance technique au rectorat (assistance@ac-rennes.fr ou 0810 454 454) et alertez la section académique du SNES par téléphone au 02.99.84.37.00 ou par mail à s3ren@snes.edu





VOTER C'EST SIMPLE!

1) Dès maintenant,

Je crée mon espace électeur et mon mot de passe.

Je reçois une confirmation sur mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-rennes.fr)

2) Du 3 au 15 novembre,

Je récupère mon identifiant électeur. Il m'est remis dans mon établissement ou envoyé si je ne suis pas en poste.

3) Dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre 17h, Je vote!

Je me connecte à l'espace électeur avec mon identifiant et mon mot de passe.

4) A tout moment

En cas de souci, contactez la section académique au 02.99.84.37.00 ou l'assistance académique du rectorat de Rennes au 0810 454 454 ou par mel à assistance@ac-rennes.fr

Pour les CAP
(CAPA et CAPN)
je vote SNES-FSU!

Pour les CT
(CTA et CTM)
je vote FSU.

Sommaire

p 2 et 3 : CTA p 4 et 5 : actualités p 6 et 7 : agrégés p 8 et 9 : certifiés p 10 : CPE p 11 : CO-Psy p 12 : CTEN et AED p 13 : TZR p 14 : les élus

p 15 modalités de vote p 16 : comment voter

